

*ÉCHO*

*D'ARGENTENAY*

*JANVIER*



# Vœux de Bonne Année 2025

EN MON NOM PERSONNEL ET  
AU NOM DU CONSEIL  
MUNICIPAL, ET DE  
L'ADMINISTRATION, NOUS  
VOUS SOUHATONS DE  
JOYEUSES FÊTES, ET QUE  
L'ANNÉE 2025 SOIT  
PLEINE DE JOIE ET DE BONHEUR

**GILLES DUFOUR**  
MAIRE DE ST EUGENE  
D'ARGENTENAY



## Concours Décorations extérieures de Noël



Le tirage au sort a été fait par **Mme Hélène Laforest**. Félicitations à **Mme Katy Imbeault**, elle se mérite un certificat cadeau de **50,00\$** au **Restaurant 4 Saisons**.

Merci aux **23 participants**



Katy Imbeault

*Nous vous  
souhaitons de  
Joyeuses Fêtes!*



NOM : WESSLY GAGNON

ÂGE : 8 ans



Félicitations à **Wessly Gagnon** pour le beau Coloriage. Le dessin a été tiré au sort par **Mme Hélène Boudreault**. Il se mérite une belle surprise de Noël.

**Merci à **Micheline Dufour**, une lectrice assidue, pour une  
autre de ses recettes!**

**Faites comme Micheline, partagez-nous vos recettes!**

**Carrés aux Rice Krispies à la Caramilk**

**Ingrédients :**

- 2 cuillères à soupe et demie de beurre
- 50 guimauves (grosses)
- 6 tasses (1500 ml) de Rice Krispies
- 2 barres de chocolat Caramilk
- 1 tasse (250 ml) de pépites de chocolat



**Préparation :**

1. Bien graisser un plat pyrex de 9×9 avec 1/2 cuillère à soupe de beurre.
2. Faites fondre les pépites de chocolat dans un plat allant aux micro-ondes.
3. Dans un gros chaudron, faites fondre 2 cuillères à soupe de beurre à feu doux. Utilisez une spatule pour bien beurrer les côtés du chaudron.
4. Ajouter les guimauves et mélanger jusqu'à ce que ça soit bien fondu.
5. Ajouter les Rice Krispies, 2 tasses à la fois, en mélangeant.
6. Presser la moitié du mélange de Rice Krispies au fond du plat. Briser les Caramilk en morceaux et placer sur le mélange à quelques centimètres de distance.
7. Couvrir du restant du mélange.
8. Verser le chocolat fondu par dessus et bien étendre avec une spatule.
9. Placez les barres dans le réfrigérateur pendant au moins 1 heure, puis couper en carrés.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINE  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

## PROCÈS-VERBAL

### Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 04 novembre 2024

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 04 novembre 2024 à 19:00 au bureau de la municipalité à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Dario Perron  
Mme Camille Sasseville  
M. Alexandre Dufour  
Mme Véronique Belley  
M. Dany Labrecque  
M. Alain Sasseville

Absent : M. Alexandre Dufour

---

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

### RÉSOLUTION 2024-11-133

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

### RÉSOLUTION 2024-11-134

#### DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), tous les membres présents du Conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

### RÉSOLUTION 2024-11-135

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 OCTOBRE 2024

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 10 octobre 2024, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

## RÉSOLUTION 2024-11-136

### MAISON HALTE SECOURS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une demande d'aide financière provenant de la Maison Halte Secours;

ATTENDU QUE la mission de l'organisme est d'offrir sécurité, support, accompagnement et hébergement aux femmes et enfants victimes de violence conjugale de tout le secteur de la MRC Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 150.00\$.

## RÉSOLUTION 2024-11-137

### COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois d'octobre 2024, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 295 686.64\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois d'octobre 2024, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 295 686.64\$.

### COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2024

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	283 625.11\$

### SALAIRES PAYÉS D'OCTOBRE 2024

Salaires	Montant
Total des salaires	12 061.53\$

## RÉSOLUTION 2024-11-138

### NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE M. Alain Sasseville soit nommé maire suppléant du 05 novembre 2024 au 17 janvier 2025.

## RÉSOLUTION 2024-11-139

### ACCEPTATION DE LA CORRECTION DE LA LISTE : PRIORISATION DES PROJETS-FONDS PARTICIPATIFS RURAL 2024

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité porteur doivent établir une priorisation de projets annuelle et que cette priorisation doit être présentée et approuvée au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité porteur ont fait une correction dans la priorisation des activités;

**CONSIDÉRANT QUE** cette priorisation a été présentée comme suit :

- 1 Correction du montant : Fête de la St-Jean = 4 000\$
- 2 Correction du montant : Spectacle d'été = 4 000\$
- 3 Correction du montant : Fête et spectacle de Noël = 2 000\$

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil acceptent la correction de la priorisation des projets qui seront présentés aux fonds participatifs rural 2024 pour un montant de 10 000.00\$.

#### **RÉSOLUTION 2024-11-140**

#### **ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM POUR L'ANNÉE 2025**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène veulent faire épandre du calcium dans les rangs de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay adhère au regroupement de l'UMQ pour faire l'achat d'environ 30 000 litres de chlorure liquide.

#### **RÉSOLUTION 2024-11-141**

#### **ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA STATION DE POMPAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons demandé à M. Jean-Clément Boudreault s'il était encore intéressé à déneiger le stationnement de la station de pompage pour l'hiver 2024-2025;

**CONSIDÉRANT QU'**il a manifesté son intérêt pour effectuer le contrat aux mêmes conditions que l'an passé;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le contrat de déneigement de la station de pompage pour l'hiver 2024-2025 soit renouvelé avec M. Jean-Clément Boudreault pour un montant de 50\$ / chaque fois qu'il ira faire le déneigement;

**QUE** le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat au nom de la municipalité.

## **RÉSOLUTION 2024-11-142**

### **AVIS DE MOTION**

#### **PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉTERMINATION DU TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Monsieur le conseiller Alain Sasseville donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 231-2024 afin de déterminer le taux de taxes de la municipalité pour l'exercice financier 2025;

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Monsieur le conseiller Alain Sasseville.

## **RÉSOLUTION 2024-11-143**

### **AVIS DE MOTION**

#### **DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT NUMÉRO 230-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2022 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Dany Labrecque qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 230-2024 modifiant le règlement numéro 204-2022 sur la gestion contractuelle sera présenté pour adoption dans le but de respecter la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifiant certaines dispositions du CM ou de la LCV relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités ou les Villes dans leur règlement de gestion contractuelle;

**QUE** le projet de Règlement numéro 230-2024 portant sur la modification du règlement sur gestion contractuelle est déposé lors de la séance et une copie est jointe en annexe au présent avis.

## **RÉSOLUTION 2024-11-144**

### **SÉANCE SPÉCIALE – ADOPTION DU BUDGET**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** la date de séance spéciale soit fixée au 09 décembre 2024 à 18h30.

## **RÉSOLUTION 2024-11-145**

### **AVIS DE MOTION**

#### **PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Madame Véronique Belley donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 229-2024 afin de réduire aux prochaines élections 2025 le nombre d'élus et que le conseil soit plutôt composé du maire et de quatre (4) conseillers;

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 02 décembre 2024 à 19h00 à la salle communautaire de St-Eugène-d'Argentenay. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du Conseil, désigné par le Maire, expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Madame Véronique Belley.

### **RÉSOLUTION 2024-11-146**

#### **AVIS D'INTENTION - ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE DE SERVICES EN INSPECTION MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** les municipalités sont appelées à fournir des services de plus en plus diversifiés dans les domaines de l'aménagement et du développement du territoire;

**ATTENDU QUE** les municipalités doivent relever des défis importants en lien avec la rareté de main-d'œuvre afin de recruter et de garder des employés qualifiés;

**ATTENDU QUE** dans ce contexte, la mise en commun de services est un choix judicieux pour les municipalités qui veulent se donner des services de qualité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Notre-Dame-de-Lorette, Péribonka, Saint-Augustin, Saint-Eugène-d'Argentenay, Sainte-Jeanne-d'Arc et Saint-Stanislas ont demandé une offre de services en Urbanisme & environnement à la Régie intermunicipale GEANT;

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale GEANT a déposé une offre de services pour une durée de 5 ans;

**ATTENDU QUE** l'offre de services comprend un poste permanent temps plein pour un inspecteur municipal;

**ATTENDU QU'**à des fins de justification de l'embauche d'une nouvelle ressource et de planification budgétaire, la Régie intermunicipale GEANT demande que chaque municipalité participante confirme, par résolution, son intention de se prévaloir des services offerts par la Régie;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay confirme son intention de se prévaloir des services en urbanisme et en environnement de la Régie intermunicipale GEANT, pour l'équivalent d'environ une demi-journée par semaine.

RÉSOLUTION 2024-11-147

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 20h00.



Gilles Dufour  
Maire



Karine Ouellet  
Directrice générale / greffière-trésorière

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Lors de la séance ordinaire du conseil, le lundi, 02 décembre 2024, le conseil municipal de St-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement n°**229-2024** afin de fixer le nombre de membre composant le conseil municipal.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures habituelles d'ouverture, au 493, Principale, à St-Eugène-d'Argentenay.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 03<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2024.



Karine Ouellet  
Directrice générale / greffière-trésorière

---

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

## AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Lors de la séance ordinaire du conseil, le lundi, 02 décembre 2024, le conseil municipal de St-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement n°**231-2024** afin de déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures habituelles d'ouverture, au 493, Principale, à St-Eugène-d'Argentenay.

DONNÉ à St-Eugène-d'Argentenay, ce 03<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 2024.



Karine Ouellet  
Directrice générale / greffière-trésorière



**Nous avons besoins de Nouveau Membres  
pour le Comité des Loisirs composé d'une équipe  
jeune et dynamique!  
Si tu as le goût de relever des défis, alors OSE!  
Contactez : Mélissa Larouche Tél : 418-637-5788**

Sophie Bouchard Tél : 418-618-0542

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

## AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, **le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année**, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue d'une séance régulière du conseil municipal, pour 2025, qui se tiendront à la salle communautaire et qui débiteront à 19h00;

Vendredi, 17 janvier	Lundi, 05 mai	Lundi, 06 octobre
Lundi, 03 février	Lundi, 02 juin	Lundi, 10 novembre
Lundi, 10 mars	Vendredi, 04 juillet	Lundi, 01 décembre
Vendredi, 04 avril	Lundi, 08 septembre	

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**DONNÉ** à Saint-Eugène-d'Argentenay ce 02ième jour de décembre 2024.



Karine Ouellet Directrice  
Directrice générale / greffière-trésorière

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

### RÈGLEMENT NUMÉRO 229-2024

**FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL**

.....  
**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité se compose actuellement du maire et de six (6) conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la Municipalité n'est pas divisé aux fins électorales;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant le décret publié à la Gazette officielle du Québec le 27 décembre 2023 (pages 6374 et suivantes), la population de la Municipalité est de 487 personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 44.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) (LERM) autorise le conseil « d'une municipalité de moins de 2 000 habitants et dont le territoire n'est pas divisé aux fins électorales » à adopter un règlement pour que le conseil soit plutôt composé du maire et de quatre (4) conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement doit, d'une part, être adopté conformément à la procédure prévue à la loi et, d'autre part, être adopté au plus tard le 31 décembre de l'année civile « qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale »;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun d'adopter un tel règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale/greffière-trésorière indique que le présent règlement a pour objet, conformément à l'article 44.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), de prévoir que le conseil sera composé, à compter de la prochaine élection générale, du maire et de quatre (4) conseillers;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par: Mme Véronique Belley  
appuyé et résolu unanimement que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi ce qu'il suit, à savoir : (n° résolution 2024-12-159)

**Article 1. Composition du conseil**

Le conseil de la Municipalité se compose du maire et de (quatre) conseillers.

**Article 2. Entrée en vigueur et prise d'effet**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il s'applique à compter de la prochaine élection générale, conformément au 3e alinéa de l'article 44.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

**ADOPTÉ** à St-Eugène-d'Argentenay, ce 02<sup>e</sup> jour de décembre 2024, lors de la séance régulière du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay.



*Gilles Dufour, maire*



*Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière*

Avis de motion :	04-11-2024
Dépôt du projet de règlement :	04-11-2024
Adoption du projet de règlement :	04-11-2024
Avis public – assemblée publique de consultation:	07-11-2024

Assemblée publique de consultation : 02-12-2024  
Adoption du règlement : 02-12-2024  
Avis public d'entrée en vigueur : 03-12-2024  
Transmission copie conforme MAMH / DGE 03-12-2024

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

**RÈGLEMENT NUMÉRO 231-2024**

**POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR  
L'EXERCICE FINANCIER 2025**

.....  
**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 04 novembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par: M. Dario Perron  
appuyé et résolu unanimement que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi ce qu'il suit, à savoir : (n° résolution 2024-12-155)

**SECTION I TAXE GÉNÉRALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

**ARTICLE 1-1**

Qu'une taxe de 1,00 \$ par 100.00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2025, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

**SECTION II TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC**

**ARTICLE 2-1**

Qu'un tarif annuel de 300.00 \$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2025 de tous les usagers du service d'aqueduc. Le tarif pour le service d'aqueduc doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

CATÉGORIE	UNITÉ
a) Immeuble résidentiel (chaque logement)	1
b) Commerce	1
c) Ferme (par unité animale)	.06

**ARTICLE 2-2**

Qu'un tarif annuel de 70.00 \$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2025 de tous les usagers ayant une piscine. Le tarif pour le service de piscine doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

**ARTICLE 2-3**

Qu'un tarif annuel de 200.00 \$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2025 de tous les usagers ayant un terrain vague où le service d'aqueduc passe devant. Le tarif pour les terrains vagues desservis doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

## **SECTION III            TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT**

### **ARTICLE 3-1**

Qu'un tarif annuel de 140.00 \$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2025 de tous les usagers du service d'égout. Le tarif pour le service d'égout doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

## **SECTION IV            TARIF POUR LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

### **ARTICLE 4-1**

Afin de pourvoir au paiement de la quote-part dont la municipalité est débitrice pour le service de vidange et de traitement des fosses septiques des résidences isolées situées sur son territoire. Pour l'année fiscale 2025, il est imposé et prélevé par le présent règlement, une tarification annuelle de 77.00\$ pour chaque résidence permanente et de 38.50\$ pour chaque résidence saisonnière visée par ce service. Ce tarif est imposé au propriétaire de l'immeuble et est par conséquent assimilé à une taxe foncière. Le tarif pour les boues de fosses septiques doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

## **SECTION V            TARIF POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET D'ENFOUISSEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLE**

### **ARTICLE 5-1**

Qu'un tarif annuel de 237.00\$ pour les logements et les propriétés permanentes, qu'un tarif annuel de 118.50 \$ pour les propriétés saisonnières, qu'un tarif annuel de 577.00 \$ pour les industries, commerces et institutions (ICI) et qu'un tarif annuel de 374.00\$ pour les fermes soient exigés et prélevé pour l'année fiscale 2025 de tous les usagers du service de collecte, transport, d'enfouissement des ordures ménagères et de traitement des matières recyclables. Les tarifs pour ces services doivent, dans tous les cas, être payés par le propriétaire.

## **SECTION VI            TAUX D'INTÉRÊT**

### **ARTICLE 6-1**

Le taux d'intérêt pour les comptes passés dus à la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay est fixé à 15 % pour l'exercice financier 2025.

## **SECTION VII            MODALITÉS DE PAIEMENT**

### **ARTICLE 7-1**

Lorsque le total de la taxe foncière dépasse 300.00 \$ pour une unité d'évaluation, ce montant est alors divisible en trois (3) versements, dont le premier versement devient à échéance trente (30) jours après la date d'envoi du compte de taxes, soit en mars, le second versement est exigible en juin et le troisième versement est exigible en septembre 2025.

### **ARTICLE 7-2**

Les prescriptions de l'article 7-1 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à un ajustement au rôle d'évaluation par certificats d'évaluation sauf que l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieur à quatre-vingt-dix (30) jours qui suit la date d'exigibilité du premier versement.

### **ARTICLE 7-3**

Le conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes foncières municipales et de services municipaux, les intérêts sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription commence à courir trente (30) jours après la date d'échéance du versement.

## SECTION VIII

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### ARTICLE 8-1

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs en regard du budget des tarifs de compensation.

### ARTICLE 8-2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ** à St-Eugène-d'Argentenay, ce 02<sup>e</sup> jour de décembre 2024, lors de la séance régulière du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay.



Gilles Dufour, maire



Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière

**Pourquoi promouvoir la vitalité intellectuelle?** La mémoire et les autres facultés intellectuelles sont nécessaires afin de maintenir l'autonomie et la qualité de vie des aînés. La vitalité intellectuelle, c'est le maintien en bon état de la vigueur de ses facultés mentales.

**Profitez de la chance d'avoir un Cours de Vitalité Intellectuelle qui est de retour 9 janvier 2025 à 13h00 dans la salle du Centre Communautaire.**



*Pour des informations et des nouvelles inscriptions, présentez-vous au même endroit.*

**A DONNER**

2 étagères en BOIS pour télévision.



Contactez Mme Cécile Vallée 418-276-2692

**Pour la Célébration d'une messe à une date précise, contactez Mme Carole Perron  
au 418-276-2098 ,avant le 15 de chaque mois.**

MESSSES ET LAMPES JANVIER 2025

- 05 Janvier : Thérèse et Lionel Bussièrès par Isabelle et Richard Bussièrès  
Yolande Côté par Carole et Michel Frappier  
Blanche Tremblay-Pruneault par Quête aux funéraires  
Mario Turcotte par Cathie Turcotte
- 12 Janvier : ADACE
- 19 Janvier : Louis-Henri Sauvageau Messe anniversaire  
Par Famille Sauvageau  
Julie Deschênes par Gertrude Deschênes  
Messe pour une personne malade  
par Nicole Boudreault  
Camil Perron par Rachel et les enfants



- 26 Janvier : ADACE



LAMPES JANVIER 2025

- 05 Janvier : Famille Denis Bussièrès  
12 Janvier : Donald Tremblay  
19 Janvier : M.Mme Florent Gauthier  
26 Janvier : Jeqan-Baptiste Villeneuve



Joyeuses Fêtes et Bonne Année 2025  
à chaque paroissiens

Que chaque jour soit une occasion de partager des moments précieux avec ceux qui nous sont chers. À vous tous « santé, paix et bonheur ».

Ensemble avançons avec confiance vers de nouveaux horizons!

Le comité de gestion

Excavation & Bordures  
**G. Rousseau**

TÉLÉPHONE 418 276-6422  
CELLULAIRE 418 879-0161

243, RUE PRINCIPALE  
Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0B 1B0

- > Excavation
- > Terrassement
- > Drain agricole
- > Tarière 10 à 16 po
- > Aménagement d'entrée résidentielle
- > Installation de bordures préfabriquées
- > Enfouissement de fil sans tranchée
- > Installation de poteaux de clôture & barrières

*Nous offrons nos plus Sincères Sympathies à la famille  
de M. Gilles Laforest décédé le 27 novembre 2024.*



*Il était le frère de Mme Louise Laforest et de M. Laurent Côté  
de notre paroisse.*

## Défibrillateur externe automatisé ⚡❤️

Saviez-vous qu'à St-Eugène-d'Argentenay un DEA est accessible? Dans le local du Comptoir Postal, disponible 24 heures par jour en tout temps!

Sachez que si quelqu'un de votre entourage présente des signes d'arrêt cardiaque, vous pouvez emprunter cet équipement pour lui venir en aide. N'oubliez pas de contacter les services d'urgence en communiquant avec le 911. À la suite de l'utilisation de l'appareil, veuillez en informer la municipalité en contactant le 418 276-1787.



# PROGRAMMATION HIVER 2025

En ligne seulement: [www.madilhut.com](http://www.madilhut.com)  
 Période de réinscriptions : Du 3 janvier 8h au 7 janvier 2025 / Nouvelles inscriptions : À partir du mercredi 8 janvier 2025, 16h  
 Informations : 418 618-5560 / [info@madilhut.com](mailto:info@madilhut.com) / Page Facebook

\* Pour s'inscrire, le participant doit avoir l'âge requis avant son premier cours. \*  
 \* Un minimum d'élèves sera exigé pour la tenue d'un cours. Il pourrait aussi y avoir jumelage. \*  
 \* Il est important de laisser le nom du participant sur la liste d'attente (Qidigo) si le cours affiche complet. \*

## DANSE



Danse pour les plus jeunes  
 (Session de 10 ou 11 semaines)

- 54 \$ + tx Éveil à la danse, 4-5 ans → Samedi 9h15 à 10h (20 janvier au 5 avril 2025)
- 54 \$ + tx Initiation à la danse, 6 ans → Samedi 10h15 à 11h (20 janvier au 5 avril 2025)

Aucune nouvelle inscription en danse 7 ans et + à la session d'hiver.

- 71.50 \$ + tx Danse juniors / Juniors 1 (7 ans et +) → Lundi 16h25 à 17h25 (27 janvier au 16 avril 2025)
- Juniors 2 (8 ans et +) → Lundi 17h30 à 18h30
- Juniors 3 (9 ans et +) → Mercredi 16h25 à 17h25
- Juniors 4 (10 ans et +) → Mercredi 17h30 à 18h30

Danse pour les ados et les adultes (19 janvier au 17 avril 2025)  
 (Session de 12 semaines)

- 98 \$ + tx Débutants 1 (11 ans et +) → Jeudi 16h30 à 18h30
- 98 \$ + tx Débutants 2 (12 ans et +) → Jeudi 18h35 à 20h35
- 108 \$ + tx Intermédiaires (14 ans et +) → Mercredi 18h45 à 21h
- 108 \$ + tx Avancés (15 ans et +) → Lundi 18h45 à 21h
- 98 \$ + tx Avancés + (17 ans et +) → Dimanche 10h à 12h
- 108 \$ + tx Adultes débutants (25 ans et +) → Mardi 17h30 à 19h15
- 108 \$ + tx Adultes avancés (25 ans et +) → Mardi 19h30 à 21h15

Les activités pour le spectacle de fin d'année se dérouleront du 21 au 27 avril 2025 !

## GYMNASTIQUE

Gymnastique pour les tous-petits (20 janvier au 5 avril 2025)  
 (Session de 10 semaines)

- Bébé actifs, 24 à 60 mois → Mardi 10h à 10h30
- Bébé actifs, 24 à 36 mois → Samedi 9h20 à 9h50

\* Un parent doit accompagner l'enfant et participer à l'activité sous forme de circuit. \*

- Bouts-de-choux, 36 mois à 5 ans → Lundi 17h25 à 18h10 ou Mardi 18h15 à 19h ou Mercredi 17h25 à 18h10 ou Mercredi 18h15 à 19h

Campagne de financement pour les nouvelles inscriptions en gymnastique.

Gymnastique pour tous, 5 ans et + (13 janvier au 12 avril 2025)  
 (Session de 12 semaines)

\* Nouvelle inscription = Écusson Bordeaux obligatoirement. \*  
 \* Un montant de 35 \$ par inscription vous sera facturé annuellement pour l'affiliation à la Fédération de Gymnastique du Québec. \*

Écussons Bordeaux (1), Rouge (2), Tan (3), Bronze (4)

- Lundi 16h45 à 17h45 ou
- Mardi 16h45 à 17h45 ou
- Mardi 17h55 à 18h55 ou
- Mercredi 16h45 à 17h45 ou
- Mercredi 17h55 à 18h55 ou
- Jeudi 17h45 à 18h45 ou
- Jeudi 18h50 à 19h50 ou
- Samedi 9h à 10h

87 \$

Écussons Bronze (4), Mauve (5), Bleu (6), Turquoise (7)

- Lundi 16h45 à 17h45 ou
- Lundi 17h55 à 18h55 ou
- Lundi 19h05 à 20h05 ou
- Mardi 16h45 à 17h45 ou
- Mercredi 17h55 à 18h55 ou
- Mercredi 19h05 à 20h05 ou
- Samedi 9h à 10h

Gymnastique Compétitive (Session de 13 semaines du 13 janvier au 17 avril 2025)

Aucune nouvelle inscription en gymnastique compétitive à la session d'hiver.

230 \$

290 \$

Régional 2-3 (9 à 12 ans)  
 Mardi et jeudi, 17h45 à 19h45

Régional 3-4-5 (12 ans et +)  
 Mardi 18h15 à 20h15 et vendredi 16h30 à 18h30 et samedi 10h à 12h

**Les inscriptions pour la session d'hiver sont maintenant ouvertes à tous !**

**Nos offres de cours**

<https://www.studionord.ca/nos-cours/>

**Fin des inscriptions le 24 janvier 2025**



DOLBEAU MISTASSINI  
 LA CHAÎNE DU NORD-EST

2025  
 PROGRAMMATION  
 HIVER

INSCRIPTION EN LIGNE PAR BCITI+  
 Dès le mardi 17 décembre, à 12 h 30

**La programmation en loisirs Hiver 2025 est maintenant disponible!**



Inscriptions

STUDIONORD  
 DANSE

Réinscriptions  
 dès le  
 9 décembre  
 2024

Inscriptions pour tous :  
 dès le 16 décembre 2024

Fin des inscriptions :  
 24 janvier 2025

Les inscriptions auront lieu dès  
le 17 décembre à 12 h 30.

Préparez-vous!

2025

Calendrier A



Régie des matières résiduelles  
Lac-Saint-Jean

493 Rue Principale, Saint-Eugène-  
d'Argentenay, QC, Canada

Journée de collecte : **Mercredi**



Janvier					Février					Mars					Avril				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
30	31	1	2	3	3	4	5	6	7	3	4	5	6	7	31	1	2	3	4
6	7	8	9	10	10	11	12	13	14	10	11	12	13	14	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	17	18	19	20	21	17	18	19	20	21	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	24	25	26	27	28	24	25	26	27	28	21	22	23	24	25
27	28	29	30	31						31	1	2	3	4	28	29	30	1	2

Mai					Juin					Juillet					Août				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
28	29	30	1	2	2	3	4	5	6	30	1	2	3	4	28	29	30	31	1
5	6	7	8	9	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	30	1	2	3	4	28	29	30	31	1	25	26	27	28	29

Septembre					Octobre					Novembre					Décembre				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
1	2	3	4	5	29	30	1	2	3	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5
8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12
15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19
22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26
29	30	1	2	3	27	28	29	30	31						29	30	31	1	2

610 rue Collard, Alma, QC, G8B 1N4 | 418 239-0513, 418 669-0513 | info@rmrlac.qc.ca | www.rmrlac.qc.ca | @rmrlac

**Bureau de poste**  
**fermé**

Du 23 décembre au 03 janvier 2025



***Veillez prendre note,  
que durant cette  
période, vos colis seront  
au bureau de poste à***

***Mistassini***



**Bureau municipal**  
**FERMÉ**

**Du 23 décembre au  
03 janvier 2025**

**Nous vous souhaitons  
de Joyeuse Fêtes!**



## Fermeture du Pont aux chutes Évelyne

- Le ministère des Transports et de la mobilité durable est venu rencontrer la municipalité le 10 décembre dernier. Le Ministère est conscient des répercussions de cette fermeture sur la communauté et du changement des habitudes de déplacement que cela implique.
- Le Ministère travaille actuellement à identifier des solutions. Celle qui sera retenue sera dévoilée en temps et lieu, mais il est trop tôt pour s'avancer sur un échéancier et sur la nature des travaux qui seront recommandés. La municipalité sera informée de l'avancement du dossier.
- Mentionnons que c'est dans l'objectif d'assurer la sécurité des usagers de la route que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a fermé préventivement ce pont pour une durée indéterminée.
- Le pont construit en 1969, a fait l'objet d'un suivi de la part des ingénieurs Ministère au cours des dernières années.
- Il faut savoir que l'application de la limitation de charge à 20 tonnes visait d'ailleurs à prolonger sa durée de vie.
- Cependant, lors de la dernière inspection, le Ministère a constaté des signes de dégradation importants. C'est donc pour cette raison que la décision de le fermer de manière préventive a été prise.



MRC de MARIA-CHAPDELAINE

### Consultation Famille

Vous êtes parents, grands-parents, futurs parents ou tout simplement concernés par la qualité de vie des familles?

Votre avis compte pour l'avenir des familles!

Vos municipalités sont en pleine élaboration d'une nouvelle politique familiale et nous avons besoin de vous!

Scannez le code QR pour accéder au sondage.

Des questions? Contactez-nous par téléphone au 418 276-2131 ou par courriel à [portail@mrcmaria.qc.ca](mailto:portail@mrcmaria.qc.ca)



### Consultation Environnement

Répondez aux deux consultations et courez la chance de gagner l'une des 6 paires de billets de spectacles tirées parmi les répondants!

La MRC de Maria-Chapdelaine veut connaître vos préoccupations sur les changements climatiques et les enjeux que vous jugez prioritaires.

En participant, vous contribuez à orienter des actions concrètes pour une communauté plus résiliente et durable.

Scannez le code QR pour accéder au sondage.

Ce projet est réalisé grâce au programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL).

Des questions? Contactez-nous par téléphone au 418 276-2131 ou par courriel à [portail@mrcmaria.qc.ca](mailto:portail@mrcmaria.qc.ca)

Le tirage au sort pour le Coloriage de décembre a été fait par **Mme Hélène Boudreault**.

Félicitations à **Wessly Gagnon**. Il se mérite une surprise de Noël.

Pour le concours de janvier 2025 du Mot Caché, faire parvenir votre réponse avant le 29 janvier 2025.

Le gagnant se mérite un certificat-cadeau de 20.00\$ au Restaurant 4 Saisons ou au Dépanneur JD.

NOM : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

RÉPONSE : \_\_\_\_\_

**MOT DE 9 LETTRES**

**JEU 20**

Voltige

A  
abominable  
aînée  
alpe  
aste  
B  
banneton  
baume  
bénévole  
blaff  
brader  
brève

C  
citronnier  
clémentine  
convaincu  
croquignole  
D  
démasqué  
désarticulé  
E  
efflanquer  
effondrement  
empiffrer  
envoyé

F  
fêtes  
fixement  
fournier  
G  
gravillon  
I  
irrespirable  
J  
jovial  
L  
limpide

M  
maîtrise  
migrer  
N  
négociant  
niaise  
O  
obit  
P  
palmarès  
ponte  
Q  
quatre

R  
rabais  
rédié  
régate  
ricin  
rosage  
rubané  
S  
sigle  
T  
taro  
toquade  
trolle

V  
velouteux  
vite  
vœu

C	V	E	L	O	U	T	E	U	X	E	T	A	G	E	R	E	E
O	E	E	T	C	R	O	Q	U	I	G	N	O	L	E	Y	D	R
N	M	D	T	R	A	A	F	B	E	C	E	R	E	O	S	E	T
V	U	A	C	S	O	F	B	S	E	F	O	F	V	I	E	S	A
A	A	U	T	L	A	L	I	A	F	N	F	N	G	T	U	A	U
I	B	Q	I	L	E	R	L	L	I	O	E	L	I	E	Q	R	Q
N	I	O	B	G	T	M	A	E	N	S	E	V	O	B	S	T	R
C	R	T	O	I	R	N	E	D	L	A	I	V	O	J	A	I	O
U	R	E	A	E	Q	A	R	N	A	E	N	F	C	L	M	C	S
S	E	M	S	U	N	E	V	B	T	E	D	I	I	A	E	U	A
E	S	B	E	I	M	A	O	I	M	I	T	I	C	T	D	L	G
R	P	R	R	E	A	M	B	P	L	R	N	P	P	I	E	E	E
A	I	M	N	E	I	I	I	U	O	L	T	E	O	M	R	S	B
M	R	T	I	N	V	F	N	N	R	F	O	U	R	N	I	E	R
L	A	E	A	G	F	E	N	O	T	E	N	N	A	B	T	L	A
A	B	B	P	R	R	I	T	N	A	I	C	O	G	E	N	E	D
P	L	I	E	L	E	E	E	I	D	E	R	E	E	N	I	A	E
E	E	R	E	R	A	O	R	A	T	N	E	M	E	X	I	F	R

# Comités

## CLUB ÂGE D'OR HARMONIE

<b>Présidente</b>	Mme Claire Perron
<b>Vice-Présidente</b>	Mme Françoise Imbeault
<b>Secrétaire</b>	Mme Angèle Labrecque
<b>Trésorière</b>	Mme Rachel Fortin
<b>Administrateur(trice)s</b>	Mme Ghislaine Perron M. Normand Perron Mme Lucette Simard

## COMITÉ BÉNÉVOLES

<b>Présidente</b>	Mme Micheline Dufour
<b>Vice-Président</b>	M. Georges -Henri Lavoie
<b>Secrétaire-trésorière</b>	Mme Lucie Guimond
<b>Administratrices</b>	Mme Lisette Gagnon Mme Annick Sauvageau Mme Lisette Sauvageau
<b>Coord. Transport</b>	Mme Lucie Guimond
<b>Transporteurs</b>	Mme Hélène Boudreault Mme Jeanine Caouette M. Laurent Côté M. Normand Labeaume M. Alain Sasseville Mme Lisette Sauvageau

## COMITÉ ST-VINCENT-DE-PAUL

<b>Présidente</b>	Mme Françoise Imbeault
<b>Vice-présidente</b>	Mme Emilienne Bouchard
<b>Trésorière</b>	Mme Jeanne Bouchard
<b>Secrétaire</b>	Mme Léona Lavoie
<b>Directrices</b>	Mme Lise Doucet Mme Françoise Gauthier Mme Yvonne Tremblay

## COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

<b>Responsable</b>	Mme Angèle Labrecque
<b>Bénévoles</b>	Mme Jeanne Bouchard Mme Micheline Dufour Mme Rachel Fortin Mme Lisette Gagnon Mme Françoise Gauthier Mme Brigitte Perron Mme Marielle Rousseau Mme Annick Sauvageau Mme Léane Shore

## ADS

<b>Président</b>	M. Yvan Gauthier
<b>Vice-Président</b>	M. Gaston Rousseau
<b>Secrétaire</b>	Mme Jeanine Caouette
<b>Directeur(trice)s</b>	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Larouche M. Romuald Potvin M. Raymond Sauvageau M. Gilles Dufour

*Représentant de la mun.*

## ORDRE SÉCULIER FRANCISCAIN

<b>Présidente</b>	Mme Lise Bouchard
<b>Vice-Présidente</b>	Mme Rita St-Pierre
<b>Secrétaire-trésorière</b>	Mme Yolande Labrecque

## Comité de Gestion

### Communauté Chrétienne St-Eugène d'Argentenay

<b>Responsables</b>	Mme Claire Perron
<b>Secrétaire</b>	Mme Rachel Fortin
<b>Secrétaire</b>	Mme Carole Perron
<b>Membres</b>	Mme Ghislaine Perron M. Raymond Sauvageau M. Denis Verge

## COMITÉ DES LOISIRS

<b>Présidente</b>	Mme Sophie Bouchard
<b>Vice-président</b>	M. Jean-Guy Gagnon
<b>Secrétaire</b>	
<b>Trésorière</b>	Mme Mélissa Larouche
<b>Directeur(trice)s</b>	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Boutin M. Christopher Lavoie

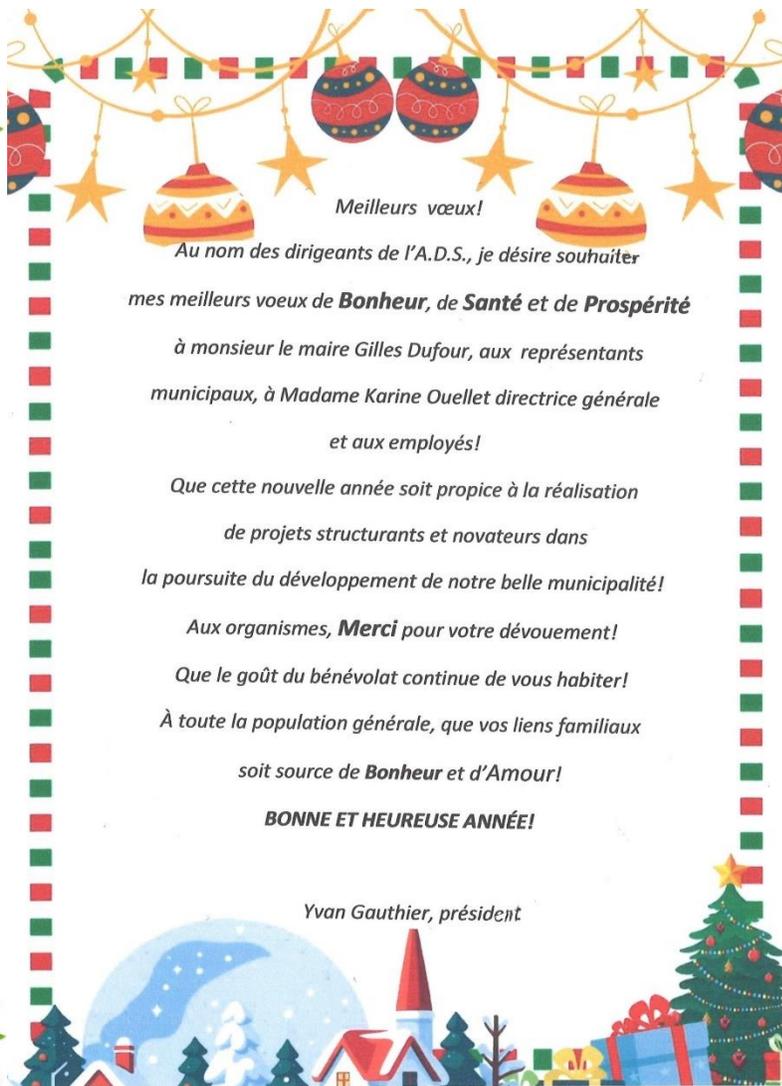
## COMPTOIR VESTIMENTAIRE

<b>Présidente</b>	Mme Françoise Imbeault
<b>Directrices</b>	Mme Micheline Belley Mme Léona Lavoie Mme Lise Doucet Mme Sylvie Thomas Mme Cécile Vallée

## Joyeuses Fêtes!

Nous profitons de cette période de réjouissances pour vous offrir nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour la nouvelle année.

Beaux moments avec votre famille et vos proches  
De toute l'équipe de la conférence  
St-Vincent de Paul  
Françoise Imbeault, présidente



*Meilleurs vœux!*

*Au nom des dirigeants de l'A.D.S., je désire souhaiter  
mes meilleurs vœux de **Bonheur**, de **Santé** et de **Prospérité**  
à monsieur le maire Gilles Dufour, aux représentants  
municipaux, à Madame Karine Ouellet directrice générale  
et aux employés!*

*Que cette nouvelle année soit propice à la réalisation  
de projets structurants et novateurs dans  
la poursuite du développement de notre belle municipalité!*

*Aux organismes, **Merci** pour votre dévouement!*

*Que le goût du bénévolat continue de vous habiter!*

*À toute la population générale, que vos liens familiaux  
soit source de **Bonheur** et d'**Amour**!*

**BONNE ET HEUREUSE ANNÉE!**

*Yvan Gauthier, président*

## Vœux de « Joyeuses Fêtes »

De la part du Club « Harmonie » Âge D'or.  
À toute la population, nous vous souhaitons  
un joyeux temps des fêtes.

Que 2025 soit pour vous tous une année remplie  
de santé, de paix et d'épanouissement.  
Que cette nouvelle année vous comble de  
« Bonheur et de réussite ».

La direction





# Bonne Année 2025

## Janvier 2025

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		1 Bureau fermé	2 Bureau fermé	3 Bureau fermé	4	5
6	7 <b>Comptoir Vestimentaire</b> 12h30 à 15h00	8	9 Début Cours De Vitalité À 13h00	10	11	12
13	14 <b>Comptoir Vestimentaire</b> 12h30 à 15h00	15	16	17 À 19H00 	18	19
20	21 <b>Comptoir Vestimentaire</b> 12h30 à 15h00	22	23	24	25	26
27	28 <b>Comptoir Vestimentaire</b> 12h30 à 15h00	29	30	31		